



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sommaire :

I. Le cadre général

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques – Récapitulation

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les recettes et dépenses d'une commune sont prévues et autorisées par un budget approuvé par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte administratif qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Le compte administratif traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

Le compte administratif 2020 a été voté le 30 mars 2021 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget communal.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses ordinaires (fournitures, contrats d'entretien, assurances, fluides, etc) et le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir, avec des frais d'études, l'acquisition de matériels et les travaux sur le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 802 620,93 €	Excédent n-1 reporté	2 402 403,37 €
Dépenses de personnel	8 563 205,17 €	Recettes des services	993 865,81 €
Subventions et participations versées	1 052 003,63 €	Subventions et participations perçues	2 203 111,90 €
Dépenses financières	276 197,05 €	Impôts et taxes	10 528 001,56 €
Dépenses exceptionnelles	85 591,72 €	Recettes exceptionnelles	260 275,27 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	725 980,45 €	Autres recettes (atténuations de dépenses)	187 293,07 €
		Autres recettes de gestion courante (domaine)	3 174 682,86 €
Total dépenses réelles	14 505 598,95 €	Total recettes réelles	17 347 230,47 €
Ecritures d'ordre entre sections – dépenses (amortissements, plus-values de cessions)	1 119 816,53 €	Ecritures d'ordre entre sections – produits (travaux en régie, moins-values de cessions)	100 840,81 €
Total général	15 625 415,48 €	Total général	19 850 474,65 €

Les **dépenses courantes** (charges à caractère général) augmentent de 1,79%, notamment à cause des dépenses supplémentaires nécessitées par la crise sanitaire et représentent 26,2% des dépenses réelles.

Les **charges de personnel** constituent la part principale des dépenses de fonctionnement (59% des dépenses réelles) avec 224 agents au 31/12/2020 et évoluent de plus de 212 700 € soit + 2,55 % par rapport à 2019.

Les **transferts versés** (participation aux syndicats, subventions aux associations, indemnités diverses) s'élèvent à 1 052 003,63 € et augmentent de 11,62% (+ 109 521 €), avec notamment :

- La subvention au CCAS enregistre une augmentation de 3 500 €,
- L'augmentation des participations aux organismes de regroupement (syndicats intercommunaux) de 3 402 € pour un total de 36 286 €,
- Les autres participations (crèches et cinéma) s'élèvent à 300 604,56 €, en baisse de 1 017 €, notamment du fait de la baisse de la participation versée pour l'exploitation du cinéma (-1 k€).

Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **85 591,72 €** et augmentent de 7 011,99 € du fait de l'augmentation des subventions exceptionnelles versées aux associations (+ 11 450 €), de la baisse des indemnités versées suite à contentieux (-20 843 €), et de l'augmentation des annulations de recettes sur exercices antérieurs (+ 18 900€).

Les **autres dépenses** (atténuations de produits) s'élèvent à **725 980,45 €** soit en légère augmentation par rapport à 2019 (+1 373 €) correspondant aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants et au reversement de la part départementale de la taxe de séjour.

Le reste correspondant au reversement du FNGIR (Fonds National de Garantie de Ressources Individuelles) pour 704 671 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **17 347 230,47 €** et enregistrent une diminution de **5,33% (-976 068,85 €)** principalement due aux cessions immobilières et de matériels (-1,38 M€ par rapport à 2019).

Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 993 865,81 €, en baisse de 10,38 % principalement à cause des effets de la crise sanitaire et représentent 5,73 % des recettes réelles (contre 6,05% en 2019).

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent **10 528 001,56 €** et baissent de 0,69 %.

Ce chapitre comprend :

- le produit de la fiscalité locale (7 967 308 € soit +192 154 €),
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (916 971,56 € soit -87 810 €),
- l'attribution de compensation versée par la communauté de communes suite au transfert de la fiscalité des entreprises déduction faite des transferts de charges (848 120,35 € soit - 8 125 €)
- et diverses autres taxes pour un total de 795 601,65 € (-169 672 €) : taxe de séjour (212 545,92 €), taxe sur l'électricité (335 686,14 € soit -37 503 €, redevances d'occupation du domaine public (163 755,09 € soit -114 084 €), taxe locale sur la publicité extérieure (83 614,50 € soit -18 414 €).

Le **produit de la fiscalité locale (7 967 308€)** augmente de 2,47% (+192 175 €) et se décompose comme suit :

Taxe d'Habitation & TH sur Logements Vacants : 4 650 657 € (+87 966 €) +1,93%

Taxe sur le Foncier Bâti : 3 155 901 € (+63 211 €) +2,04%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 65 081 € (-634 €) -0,96%

Rôles supplémentaires TH&TF : 95 669 € (+59 946 €)

Le chapitre des **dotations et subventions** (chapitre 74) s'élève à **2 203 111,90 €**, en légère baisse (-0,43% soit 9 442,10 €).

En effet, la baisse de la DGF (-39 687 €) et celle de la participation du département pour l'utilisation des équipements sportifs (- 17 875 €) sont compensées par la hausse des compensations d'exonération des taxes d'habitation et foncières (+26 994 €) et des divers remboursements (+22 762,90 €) dont la participation du pôle de santé à l'achat de masques FFP2.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) s'élèvent à **3 174 682,86 €** et augmentent de 19,82% (+525 152,29 €) du fait notamment du reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal (+307 960,42 €), de la redevance portuaire (+75 445 €), de la redevance domaniale versée par JC Decaux dans le cadre de la concession d'affichage (+64 800 €) et des revenus des immeubles (+110 977 €).

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à **260 275,27 €**. Il s'agit des cessions, astreintes d'urbanisme, dégrèvements de taxes foncières, remboursements des divers sinistres. Ils diminuent de près de 1 347 310 €, correspondant en grande partie aux cessions immobilières et de matériels réalisées en 2019.

Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à **187 293,07 €** et augmentent de 44 075,85 € (+30,78 %). Ce sont les remboursements des frais de personnel (maladies, contrats aidés, décharges syndicales...).

III. La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement n-1 reporté		Solde d'investissement n-1 reporté	985 080,30 €
Remboursement de subventions	354,00 €	Taxe d'aménagement	450 083,23 €
Remboursement d'emprunts & cautions	1 266 236,80 €	Emprunt & cautions	1 361,00 €
Travaux de bâtiments	280 031,39 €	Mise en réserves	800 000,00 €
Travaux de voirie & éclairage public	686 222,50 €	FCTVA	374 869,00 €
Frais d'études et logiciels	89 333,96 €	Produits des amendes de police	154 531,00 €
Matériels & acquisitions foncières	768 544,00 €	Subventions d'équipement reçues	55 000,00 €
Subventions d'équipement versées	52 600,73 €	Recettes financières	
Autres dépenses		Autres recettes	
Ecritures d'ordre (travaux en régie & sorties d'actif)	108 977,77 €	Ecritures d'ordre (amortissements, sorties d'actif et plus-values)	1 127 953,49 €
Total général	3 252 301,15 €	Total général	3 948 878,02 €

Les principales réalisations de l'année 2020 ont été les suivantes :

Au sein des travaux de voirie, on peut citer :

- L'aménagement du parking du stade pour 77 684 €
- La remise en état du chemin des crottes pour 69 600 €
- La création de plateaux traversants ou dos d'âne pour 50 556 €
- La réfection complète du Chemin de la rivière pour 35 455 €
- La pose de clôtures ou portails dans différents lieux pour 50 327 € (stade, parking du collège, école Pisan, base nautique, parking de la plage)
- La réfection du Chemin de Grenouille pour 33 384 €
- Des travaux de reprises ponctuelles et mise en sécurité d'une partie de la voirie communale pour 29 316 € (Parvis mairie, rue Bianqui, avenue S.Coulet, Chemin de l'Argentière, Chemin des Mines, Chemin de l'Hermitan) ;
- Des travaux de signalisation divers pour 18 030 €

et pour le reste :

- des travaux d'éclairage public pour 126 199 € pour la poursuite du plan pluriannuel de remise aux normes des travaux de réseau et le remplacement de candélabres, avec notamment le remplacement des candélabres et le passage aux LED ;
- des travaux dans les écoles et les cantines pour 113 043 € avec notamment la poursuite du plan pluriannuel de pose de climatisations dans les écoles (Malaspina), la pose d'un auvent à l'école Fontvieille et des travaux de peinture dans les différents sites ;
- des travaux dans les équipements sportifs pour 47 214 €;
- des travaux dans divers bâtiments pour un montant de 119 774 € (dont le Château pour 24 577 €, la galerie Raimu pour 23 777 € et l'aménagement des locaux de l'ancien Crédit Agricole pour 30 724 € auxquels s'ajoutent les reports pour 228 494 €.

Les principales ressources sont :

- Les dotations, fonds & réserves qui représentent plus de 88,5 % des recettes réelles de la section.
Il s'agit principalement de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent (800 000 €) le reste étant constitué du fonds de compensation pour la TVA (374 869 €) et de la taxe d'aménagement pour 450 083,23 €.
- Les subventions pour 209 531 €
Il s'agit de la participation pour amendes de police (154 531 € soit +33 856 €) et de la subvention au titre de la DETR pour la salle de danse (55 000 €).
Les autres subventions attendues figurent en reports :
 - 47 669 € pour l'Etat (DETR pour l'aménagement de l'immeuble 4 bd Clémenceau)
 - et 10 000 € pour l'extension du réseau de caméras (réserve parlementaire).

Enfin, cette année encore, il n'y a pas eu d'emprunt nouveau.

IV. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

a) Les masses budgétaires du budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 625 415,48	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 850 474,65
DEPENSES REELLES	14 505 598,95	RECETTES REELLES	17 347 230,47
DEPENSES D'ORDRE	1 119 816,53	RECETTES D'ORDRE	100 840,81
		Résultat 2019 reporté	2 402 403,37
Résultat cumulé			+ 4 225 059,17
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 252 301,15	RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 948 878,02
DEPENSES REELLES	3 143 323,38	RECETTES REELLES	1 835 844,23
DEPENSES D'ORDRE	108 977,77	RECETTES D'ORDRE	1 127 953,49
		Résultat 2019 reporté	985 080,30
Résultat cumulé			696 576,87
<i>Reports sur 2021</i>	<i>910 928,09</i>	<i>Reports sur 2021</i>	<i>57 669,00</i>

b) Les masses budgétaires des budgets consolidés :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	16 115 500,31	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 655 121,54
DEPENSES REELLES	14 888 689,78	RECETTES REELLES	17 817 250,28
DEPENSES D'ORDRE	1 226 810,53	RECETTES D'ORDRE	127 507,47
		Résultat 2019 reporté	2 710 363,79
Résultat cumulé			+ 4 539 621,23
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 704 343,04	RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 318 816,47
DEPENSES REELLES	3 364 877,24	RECETTES REELLES	2 096 758,68
DEPENSES D'ORDRE	137 674,43	RECETTES D'ORDRE	1 236 977,49
Résultat 2019 reporté	201 791,37		985 080,30
Résultat cumulé			+ 614 473,43

c) Etat de la dette :

Au 31/12/2020, la dette communale se compose de 21 emprunts (1 de moins qu'en 2019 avec l'extinction de celui souscrit sur le budget immeubles de rapport) et s'élève à 9 909 380,44 € (contre 11 308 176,66 € au 31/12/2019).

85,6% de la dette est à taux fixe ce qui permet d'assurer une lisibilité des frais financiers sur une large partie de l'encours de la dette. Les 13% d'emprunts à taux variable permettent de dynamiser à la baisse le taux moyen en profitant du contexte de taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

Pour rappel, sur le budget principal, l'encours de la dette en 2013 s'élevait à 13,62 M€.

La capacité de désendettement totale* est de 3,7 ans en 2020 (contre 4,2 ans en 2019).

**Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.*

d) Les épargnes

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	17 276 623	18 323 299	17 345 301
Epargne de gestion	2 853 982	2 939 644	2 998 161
Epargne brute	2 478 973	2 607 578	2 711 497
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	14,37 %	15,51 %	15,75 %
Epargne nette	1 091 210	-97 692	1 446 034

Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Pour rappel, l'épargne nette est devenue négative en 2014 du fait du versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe « immeubles de rapport » d'un montant de 1,4 M€.

On peut noter que les efforts de maîtrise des dépenses ont porté leurs fruits, améliorant ainsi l'épargne nette de plus de 2,8 M€ en 6 exercices et permettant de revenir à une épargne positive.

- e) Principaux ratios : en 2020, la population légale de la commune était de 11 992 habitants (contre 12 232 en 2019)

	Valeurs pour Cogolin	Moyennes nationales de la strate (2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 202,00	1 087
Produit des impositions directes/population	664,39	574
Produit des impositions directes + reversements/population	793,87	794
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 446,57	1 284
Dépenses d'équipement brut/population	164,11	310
Encours de dette/population	826,33	886
DGF/population	142,69	176
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,41%	59,4%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	90,39%	91,6%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	11,34%	24,1%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	57,12%	69,0%